DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La Rentrée Parlementaire

AU PALAIS-BOURBON

LA CONSTITUTION DU BUREAU

Paris, 12 janvier.

C'est demain que se réunit la Chambre. Cette date impatiemment attendue par les amis du cabinet et par ses adversaires fournit aux uns et aux autres matière à de vives controverses.

C'est M. de Mackau, député réactionnaire de l'Orne, qui présidera à l'ouverture de la session, la dernière de cette législature.

Le président d'âge sera entouré des six plus jeunes membres de l'assemblée. La journée de demain, qui sera consacrée à l'élection du bureau définitif, semble devoir s'écouler dans le plus grand calme.

L'élection du président qui donne souvent lieu à une campagne des plus actives entre les deux grandes fractions de la Chambre n'amènera pas de lutte cette année.

M. Paul Deschanel, président sortant, sera réélu sans concurrent. En ce qui concerne les quatre vice-présidents, deux seulement se représenteront, MM. Pusch et Dron, les deux autres, MM. Renoult et Lebrun étant devenus ministres.

Ce sont les groupes de la gauche radicale-socialiste et de la gauche démocratique auxquels ils appartiennent qui auront à désigner leurs candidats.

M. Massé sera vraisemblablement présenté par le groupe radical-socialiste, en remplacement de M. Renoult, et M. Etienne, qui appartient au groupe de la gauche démocratique, sera désigné pour remplacer M. Lebrun.

Quant aux secrétaires, un poste devient vacant par suite de la nomination de M. Magnot au sous-secrétariat d'Etat à la guerre.

M. Mignot-Boscrion demandera à la gauche démocratique de poser sa candidature.

La gauche radicale aura également à présenter deux candidats aux lieu si place de MM. Renard et Combrouze, qui ne sollicitent pas le renouvellement de leurs fonctions.

Les noms de MM. Chevillon et Perreau-Pradier ont été prononcés dans le groupe.

L'installation du bureau définitif aura lieu au début de la séance de jeudi.

Cette installation sera immédiatement suivie d'un débat pour le réglement de l'ordre du jour.

LES INTERPELLATIONS SUR LA FINANCE

M. Dubois, député progressiste de la Seine, vient d'informer le gouvernement de son intention de l'interpeller sur sa politique financière dès l'installation du bureau définitif.

M. Puech, député de Paris, vient également de déposer une demande d'interpellation sur la politique financière.

Il est très probable qu'au cours de la discussion ces deux interpellations seront jointes.

AU LUXEMBOURG

LE BUREAU ET L'ORDRE DU JOUR

Les groupes et les bureaux du Sénat ont arrêté la liste des candidats aux élections du bureau pour la session de 1914.

Ils ont décidé à l'unanimité de présenter aux suffrages du Sénat, la liste suivante :

Président : M. Antonin Dubost.

Vice-présidents : MM. Jean Dupuy, Maurice Faure, Savary et Touron.

Secrétaires : MM. Astier, Cornet, Faisans, Charles Humbert, Le Cour Grandmaison, Mollard, Ponson, Raymond.

Questeurs : MM. Denoix, Théodore Girard et Gustave Rivet.

C'est M. Huguet, né en 1822, sénateur du Pas-de-Calais, qui présidera comme doyen d'âge la séance de demain.

Le bureau provisoire sera composé par les six plus jeunes sénateurs qui sont MM. Herriot, Sarraut, Lucien Hubert, Quesnel, Joseph Loubet et Perchot.

C'est jeudi seulement que le Sénat procèdera à l'élection de son bureau définitif.

Vendredi après avoir entendu le discours du président, le Sénat fixera son ordre du jour qui pourra comprendre l'impôt sur le revenu, la dépopulation, les enfants adultérins, l'évaluation des droits de succession pour la propriété immobilière, la prescription en matière d'enregistrement, etc.

Il aura à fixer la date des interpellations de M. Reymond sur l'aéronautique militaire et de M. Jenouvrier sur la catastrophe de Melun.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Au sujet des intentions du Gouvernement concernant l'impôt sur le revenu, M. Aimond, rapporteur de la Commission sénatoriale, a fait les déclarations suivantes à un rédacteur de l' « Agence Fournier » :

— Notre Commission donnera, mercredi prochain, pleins pouvoirs à son président pour demander, dès vendredi, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée d'un projet qui ne peut être ajourné. M. Ribot l'a fort bien dit, et un trop grand nombre de nos collègues partagent ce sentiment pour qu'il en puisse être autrement.

Les Socialistes unifiés

et le Cabinet Doumergue

Carmaux, 12 janvier.

M. Jaurès, au cours d'une réunion tenue hier soir, a rendu compte de son mandat. Il a déclaré que le parti socialiste observait une bienveillante neutralité à l'égard du ministère parce que celui-ci a fait une déclaration « véritablement républicaine au sujet de la réforme fiscale ». Il a dit que si le Gouvernement avait montré plus de décision dans sa volonté de faire aboutir les résolutions votées au Congrès de Pau, jamais M. Briand s'aurait osé créer un parti qui vivre, dit l'orateur, sur l'équivoque.

L'incident de Saverne

APRES LE JUGEMENT

Saverne, 12 janvier.

Ce soir, le Conseil municipal de Saverne, réuni en séance extraordinaire, a adopté après deux heures de débat une motion de confiance à l'adresse du directeur de l'arrondissement de Saverne dont l'attitude au cours des récents procès avait été particulièrement critiquée par les autorités militaires.

Le Conseil avait eu, un moment, l'idée d'adresser à l'empereur un télégramme de protestation au sujet du jugement qui a été rendu, mais il y a cependant renoncé pour des raisons de convenance.

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

et le Vote du Budget

Interview de M. Paul Beauregard

Paris, 12 janvier.

La « Presse » publie l'interview suivante de M. Paul Beauregard :

Dès demain à sa rentrée la Chambre va se trouver en face du gros problème financier laissé en suspens depuis plusieurs mois.

Le déficit est aujourd'hui ce qu'il était hier, c'est-à-dire de 794 millions. Et les moyens de le combler sont toujours aussi introuvables.

Les projets de M. Caillaux demeurent enveloppés d'un impénétrable mystère et, fussent-ils connus, le sort qui les attend devant la Chambre n'en resterait pas moins ignoré, emprunt, impôt sur le revenu et sur le capital, taxes successorales et autres, tout cela constitue encore un avenir incertain.

Cependant le temps presse et l'épuisement du pays devant toutes ces menaces fiscales ne cesse de grandir. Il faut en finir. N'est-il pas temps de savoir où l'on va et de sortir du provisoire ?

M. Paul Beauregard, que nous avons consulté sur l'œuvre financière en perspective et les possibilités de sa réalisation, a bien voulu nous faire les déclarations suivantes :

— Ne faisant point partie de la Commission du budget, j'ignore quel accueil elle réservera aux projets de M. Caillaux.

» Dès qu'ils apparaîtront, ces projets donneront lieu à un gros débat.

» Il est non moins certain qu'ils ne seront pas discutés avant plusieurs semaines, et c'est sur les douzièmes provisoires à jet continu que nous allons vivre.

« L'année 1913 en a vu éclore sept ; l'année 1914 en verra bien davantage. En effet, le budget ne peut être voté avant la séparation de cette Chambre, c'est-à-dire avant la fin mars.

« La nouvelle Chambre, élue en mai, ne se réunira que le 1er juin. Voilà déjà six douzièmes, en comptant ceux de janvier et de février.

« Pensez-vous qu'en six semaines, c'est-à-dire avant le 14 juillet, l'œuvre budgétaire soit accomplie ?

» Je le crois d'autant moins que l'esprit de la nouvelle assemblée peut, sur divers points, ne pas cadrer avec celui de l'ancienne et qu'il y aura des retouches à faire.

« Alors, nous voilà conduits à la session d'octobre. C'est huit ou neuf douzièmes en perspective.

» Les plus graves conséquence de cet éternel provisoire, c'est qu'en vivant ainsi sur des bons du trésor, à 3 fr. 25, on vit à la petite semaine et l'on s'enfonce davantage dans le déficit.

« Une conséquence plus grave encore aurait d'arrêter les dépenses militaires et le complément de notre armement. Le Gouvernement déclare qu'il n'y a rien à craindre de ce côté là, mais on sait bien qu'il n'applique le programme de défense qu'à contre-cœur. Cela suffit pour aviver nos inquiétudes.

« La Chambre n'a qu'un souci, c'est d'éluder les responsabilités avant les élections, quitte à rejeter sur la Chambre suivante la solution des difficultés dans lesquelles elle se débat. »

A la Commission du Budget

Paris, 12 janvier.

La Commission du budget s'est réunie cette après-midi sous la présidence de M. Cochery.

Le président lui a tout d'abord donné connaissance des propositions contenues dans la lettre qu'il avait reçue du Ministre des Finances le 10 janvier au sujet des réductions présentées par le Gouvernement sur les budgets des divers ministères et qui annoncent un total de 50 millions d'économie.

Une première série de notes relatives à une réduction de crédit concernant les ministères de la Justice, de l'Intérieur, du Commerce, des Travaux publics pour une somme de 14.127.392 francs.

La seconde série d'économies porte sur les budgets suivants :

Travail : d'une part, la réduction des crédits demandés pour le service des retraites ouvrières, réduction basée sur les derniers résultats connus des exercices antérieurs, soit une diminution de 5.948.960 francs ; d'autre part, la participation de l'Etat aux subventions accordées par les communes aux sociétés d'habitation à bon marché ; ainsi que quelques rectifications d'erreurs matérielles, soit une augmentation de 22.800 francs, permettant une réduction définitive de 5.926.160 francs.

Affaires étrangères. — 1° Suppression du crédit demandé pour permettre à l'agent diplomatique de Rio de Janeiro de transférer sa résidence de Petrolio dans cette ville : 10.000 francs.

2° Diminution des crédits servant de première dotation aux chapitres afférant aux frais de rétribution de personnages étrangers : 40.000 francs.

3° Suppression d'un crédit demandé pour l'achat d'un hôtel diplomatique à Athènes qui fera l'objet d'une loi spéciale : 458.000 fr.

Soit, au total : 508.000 francs.

Agriculture. — 1° Retard dans la création de chaires de profession et d'écoles ménagères : 25.500 fr. et 39.000 fr.

2° Meilleures conditions dans lesquelles ont été passés les marchés : 49.000 francs.

3° Réductions sur travaux d'assainissement de la côte orientale de la Corse : 200.336 francs.

Soit, au total : 310.836 francs.

Instruction publique. — Le report au 1er janvier 1914 de la création de diverses chaires : 24.550 francs. Abandon des relèvements sollicités pour l'achat de livres dans bibliothèques : 42.100 francs.

Enfin, ajournement de l'organisation des suppléances pour les instituteurs et institutrices dont les enfants sont atteints de maladies contagieuses : 50.000 francs.

Soit au total : 116.750 francs.

Beaux-Arts. — 1° Ajournement du relèvement de crédits affectés à l'entretien du palais du Trocadéro : 8.000 francs ; 2° Réduction des crédits concernant les reconstructions et agrandissements de l'Institut National agronomique : 100.000 francs, ainsi que les travaux de construction des musées d'histoire naturelle : 200.000 francs.

Soit au total : 303.000 francs.

Récapitulatif :	
Travail	5.926.160 francs
Affaires étrangères	508.000 »
Agriculture	310.836 »
Instruction publique	116.750 »
Beaux-Arts	303.000 »
Total	7.164.746 »
La première série des réductions s'élevait à	14.127.392 francs
La seconde série	7.164.746 francs
Ce qui donne un total général de	21.292.138 francs

Les rapporteurs ont été invités à apporter la plus grande diligence dans l'examen des propositions en vue de hâter l'étude des budgets des dépenses restant à examiner.

M. Louis Marin a présenté ensuite son rapport sur le budget des affaires étrangères et a fait adopter nombre d'économies.

La succession Prieu,

M. Calmette et M. Caillaux

Une lettre de M. Schneider

Paris, 12 janvier.

La « Lanterne » publie la note suivante :

« M. Calmette a publié dans le « Figaro » divers articles me mettant en cause. Dans le dernier seulement paru ce matin, il me nommait explicitement en associant mon nom à celui de M. Fonvielles, d'un M. Boileau et d'un M. Sauvage.

« J'oppose un démenti formel aux allégations et aux affirmations de M. Calmette. Des trois personnes qu'il a nommées ce matin, je dois dire qu'aucune n'a aucun droit dans la succession de M. Prieu et que le syndicat dont ces personnes faisaient parti est imaginaire.

« Le seul point exact de toute cette lettre c'est, qu'à la date du 8 janvier, M. de Fonvielles se rendit en effet à mon domicile à 10 heures et demie du soir à l'instigation de M. Calmette pour m'amener au « Figaro » en me déclarant » qu'il ferait ma fortune ». Sur mon refus, des menaces furent faites, dont, dès le lendemain, je vis la réalisation. J'affirme ne jamais avoir vu M. Caillaux, ne jamais avoir parlé de lui, n'avoir jamais prié quelqu'un de le voir. Tout ce que M. Calmette a laissé supposer sur ce point, est faux. Je le mets en demeure, dès ce soir, par huissier, d'avoir à produire des preuves en insérant ma protestation et je laisse à ceux qui ont pris la charge de faire valoir mes droits d'appeler avec moi en justice, M. Calmette et le « Figaro ». — SCHNEIDER ».

Explications de M. Calmette

M. Calmette, dans le « Figaro » de demain, publie les démentis opposés par M. Caillaux à ses allégations dans l'affaire de la succession Prieu et il fait suivre ces dénégations des lettres de démentis de MM. E. Laffon, Alexis Rostand, Emile Ullmann, au nom du Comptoir National d'Escompte de Paris.

M. Calmette, en réponse à ces divers démentis, dit qu'en ce qui concerne les 400.000 francs du Comptoir National d'Escompte, il n'a peut-être pas assez nettement insisté sur le détail, » qu'il ne s'agissait pas d'un concours quelconque à donner par le Comptoir », il était question d'un concours à donner par le Comptoir et d'autres banques. » L'heure, en tout cas, n'est plus de discuter, dit-il, sur des mots quand il s'agit de dévoiler les pourparlers. Je n'ai commis, dit-il, qu'une erreur, j'ai cru alors que M. Ullmann, complice du ministre, se refusermit à engager sa réponse, qu'il aurait eu rester libre. Je me suis trompé. J'ai cru que les liens qui attachaient à M. Caillaux M. Ullmann étaient moins puissants. Je me suis trompé, ce n'est pas l'ami du ministre, c'est le complice ».

Nous croyons savoir que le Comptoir National d'Escompte va intenter une action en dommages intérêts contre M. Calmette et le « Figaro » en raison des allégations parues contre cet établissement de crédit dans l'avant-dernier numéro du « Figaro » et qui se rapportent à l'incident Caillaux-Calmette.

Mouvement administratif

Pas-de-Calais

Demain, paraîtra au « Journal Officiel », un important mouvement administratif parmi lequel nous relevons les noms de :

M. Grimdey, secrétaire général du Pas-de-Calais, est nommé sous-préfet de Boulogne, en remplacement de M. Reichmann.

M. Thénot, ancien sous-préfet, chef du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, est nommé secrétaire général du Pas-de-Calais.

M. Bonnefoy-Sibour, sous-préfet de Gray (Haute-Saône), est nommé sous-préfet de Béthune, en remplacement de M. Laporte.

M. Blanchard, sous-préfet de Millau, est nommé secrétaire général de l'Aisne, en remplacement de M. Berthelot.

M. Bilange, sous-préfet de Louviers, est nommé sous-préfet de Soissons, en remplacement de M. Manoel.

Victoire républicaine

A FAUMONT

Le 11 janvier 1914, les électeurs de Faumont ont élu conseillers municipaux MM. Poisnes Victor, boucher, 223 voix ; Delcourt Emile, fabricant de cycles, 219 voix ; Dubus Albert, cultivateur, 211 voix, candidats républicains.

Les réactionnaires ont obtenu : MM. Cuisinier, docteur en médecine, 181 voix ; Jeandebœuf Cyrille, 172 voix ; Dubois Charles, 163 voix.

Sur 402 votants, il y a eu 191 listes complètes.

AUTOUR DE LILLE

ANNŒULLIN

Noyé. — Un homme, paraissant âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé dans le canal de Don, à proximité du grillage du Moulin, de M. Scholamans. Aucune pièce n'a été trouvée sur lui, ce qui fait qu'on n'a pu encore établir son identité. Le corps a été déposé dans un local communal.

NORD

PRESEAU

— MM. Coupilleaud, juge d'instruction, Rousseau, substitut, Gachet, greffier de Lauwereyne, médecin-légiste, se sont rendus à Preseau, lundi après-midi, au sujet de manœuvres criminelles dont aurait été victime une fillette de 14 ans, Anne Petit.

Union des Mutualités Scolaires

de l'arrondissement de Lille

« La Ruche d'Air Scolaire »

Le conseil d'administration de l'U. M. S. A. L. s'est réuni dimanche au siège social, sous la présidence de M. Gombert, directeur de l'Ecole supérieure de Fourmies. Après l'installation du comité, il est procédé à la nomination du bureau qui a été composé comme suit :

Président, M. Georges Petit, membre du conseil supérieur de la Mutualité ; vice-présidents, MM. les inspecteurs primaires Gérard, Connesson et Prot ; secrétaire général, M. Rogeau, directeur de l'école Dupleix à Lille ; secrétaire-archiviste, M. Durieux, directeur d'école à Lille ; trésorier, M. Legrand, directeur de l'école Carnot à Lille.

Le comité décide encore d'adhérer à diverses fédérations mutualistes ou scolaires et procède à la désignation des membres des diverses commissions. MM. le docteur Dutilleul, Gérard, Connesson et Prot sont respectivement nommés présidents de ces commissions qui fonctionneront de suite.

Après avoir désigné les membres du comité de patronage, le comité arrête diverses mesures d'organisation, décide approximativement le nombre d'enfants à envoyer à la campagne ou à la mer en 1914, fixe la durée de leur séjour et le prix de la journée, prend les mesures nécessaires à la surveillance des enfants, etc.

Il désigne M. Gérard pour le représenter au Congrès des Colonies de Vacances qui se tiendra à Troyes le 24 février prochain, et le charge de faire à ce Congrès toutes communications utiles.

Enfin il examine diverses questions d'ordre intérieur et s'ajourne au 15 mars.

L'Assemblée Générale annuelle

de l'Automobile-Club du Nord de la France

Le banquet. — La soirée artistique avec le concours de Mlle Provost, de la Comédie Française ; Mlles Nelly Martyl et Germaine Lubin, de l'Opéra-Comique ; Mlle Sylvie, de l'Odéon.

Les membres de l'Automobile-Club du Nord auront raison de marquer d'un caillou blanc la date du 14 janvier, date à laquelle se tiendra à Roubaix, au Grand-Hôtel, la 13e assemblée générale annuelle de ce club. Comme tous ses devanciers, l'exercice 1913 eure été des plus florissants et des plus prospères, ses services se sont notablement développés, le nombre de ses membres c'est encore et notablement accru ; enfin, pour tout dire, l'Automobile-Club du Nord peut compter sur 2000e membre, occupant toujours le 1er rang parmi les clubs automobiles de province.

Au cours de l'assemblée générale aura lieu la distribution des récompenses aux bons chauffeurs recommandés par leurs patrons, membres du club ; il sera affecté, cette année, près de 5.000 francs à ces récompenses.

A l'issue de cette belle manifestation, un banquet réunira les invités de l'A. C. du Nord, banquet qui se terminera par une soirée artistique où se feront applaudir les artistes les plus réputés, puisqu'elles viennent du des grandes scènes que sont la Comédie Française, l'Opéra-Comique, l'Odéon. Qu'on en juge : c'est de l'Opéra-Comique Mlle Nelly Martyl, qui n'en est plus à compter ses succès et qui triomphe notamment dans le rôle de Mimi de « la Vie de Bohême », apportera à ce concert avec son talent d'experte chanteuse sa grâce inimitable ; Mlle Germaine Lubin, aussi de l'Opéra-Comique, conquerra son auditoire avec la même sûreté et le même brio qui lui assurèrent, en 1912, au Conservatoire de Paris, les premiers prix de chant, d'opéra et d'opéra-comique, et qui confirment ses succès dans ses rôles des « Contes d'Hoffmann », du « Pays », du « Chemineau », de « Zampa », de « Francesca », de « Rimini », de « Don Juan », de « Fidélio ». Faut-il faire l'éloge de Mlle Provost, reine de théâtre, de Mlle Sylvie, qui est bien dignement du second théâtre français ? Ces deux artistes interprèteront ce conte délicieux « La Poupée » de Th. de Banville ; Mlles Meryl et Lubin se feront entendre dans des vieilles chansons populaires, des airs d'opéra, le duo du « Roi d'Ys », etc.

Ce sera bien réellement un gala artistique.

Nous croyons bien faire de rappeler aux intéressés l'ordre du jour de la manifestation du 14 janvier : à quatre heures, assemblée générale ; à 5 heures et demie, distribution des récompenses aux bons chauffeurs ; à 7 heures, banquet ; à 9 heures et demie, soirée artistique à laquelle sont conviés tous les membres de l'A. C. du Nord, conviés ou non du banquet.

Le drame d'Horda n

Joseph Boda, a avoué avoir frappé Marie Legros.

Il a dit que samedi, vers 11 heures et demie, il était allé acheter deux sous de tablettes à la pauvre femme. En la payant, il lui avait demandé si elle ne voulait pas lui donner une tablette supplémentaire pour ses étrennes.

Elle l'avait alors giflé en lui disant : « Tiens, voilà pour tes étrennes. » Puis, s'emparant d'un balai, elle l'en avait frappé.

Tous deux se trouvaient près de la porte de la cour et en repoussant Marie Legros, celle-ci était allée tomber sur les marches. Saisissant le manche à balai, il lui en avait porté trois coups sur la tête. Le manche s'était brisé, il avait pris une pelle qui se trouvait dans un coin et avait voulu l'en frapper. Mais en heurtant la mur, la pelle s'était brisée et le fer était allé retomber sur la figure de Marie Legros. Il avait alors pris la fuite, sans rien dérober et avait roulé de cabaret en cabaret jusqu'au moment de son arrestation.

Marie Legros était remontée de la cave et s'était jetée sur son lit, mais la fracture qu'elle portait à la racine du nez, ayant déterminé une abondante hémorragie, elle ne tarda pas à succomber.

Elle ne portait pas de fracture au crâne, mais seulement deux blessures du cuir chevelu.

La pauvre femme sera inhumée aujourd'hui mardi.

Quant à Joseph Boda, il a été écroué à la maison d'Arrêt de Valenciennes.

Guérison des Rhumatismes

goutte, sciatique, lumbago, paralysie, etc., par le traitement végétal préparé par Mlles Asselquin, herboristes de 1re classe de la Faculté de Médecine, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. La boîte 6 fr. 75, par poste 1 fr. Téléphone 26.25.

LILLE

Propos d'un Lillois

Coups de torchon

Chaque tramway est, paraît-il, muni maintenant, du torchon nécessaire au nettoyage des banquettes. Le receveur a la consigne d'essuyer, à chaque fin de ligne, le dos rebondi des sièges pour en enlever la poussière ou la boue.

Donc, après chaque voyage, grand trajet ou cuvette..., invité ; il ne manquera plus au receveur qu'un petit balai pour nettoyer le plancher de sa voiture ; on avait pour cela songé à se servir des balais de collecteur (du moteur), mais on y a renoncé, leur emploi ne pouvant pas du tout convenir.

Désormais, l'humidité de l'atmosphère en l'inconfidence d'un enfant ne causeront plus de catastrophes, car le receveur verbera, armé de son balai qu'on se sa wassingue.

Que de bains... de sièges où de pieds évités grâce à cette mesure.

LE BADAUD.

La Question du Théâtre

devant le Conseil Municipal

Quelques « on dit »

Si l'on en croit certains « on dit », la question du Théâtre sera reprise ce soir au Conseil municipal et provoquera une nouvelle discussion.

On se souvient qu'une commission spéciale avait été chargée d'élaborer le cahier des charges, et que le Conseil municipal avait ultérieurement ratifié, en y apportant de très légères modifications, les décisions de cette commission.

Le cahier des charges ainsi modifié avait été soumis aux candidats à la direction du Théâtre.

Or, plusieurs conseillers, tout en mettant hors de cause la personnalité du directeur nommé par l'administration, se seraient émus de ce que celle-ci, loin d'exiger l'application stricte du cahier des charges, ait accepté les projets d'un candidat qui s'écarte sensiblement du programme arrêté par le Conseil.

Ces conseillers auraient déclaré qu'ils ne pourraient accepter que l'Administration s'arrogeât le droit de considérer comme négligeables leurs décisions. « C'est au maire, auraient-ils allégué, ou — à son défaut — à son remplaçant, qu'il appartenait de nommer le nouveau directeur. Mais encore faut-il qu'il le maire invitât tous les concurrents, sans exception, à se conformer aux exigences du cahier des charges. En faisant choix d'un candidat qui s'affranchissait délibérément de quelques-unes de ces exigences, l'Administration a commis une incorrection vis-à-vis du Conseil, en même temps qu'elle prenait une mesure illégale. »

Et les protestataires d'ajouter : « Qu'arriverait-il si le Conseil, se refusant à se laisser déposséder de ses prérogatives, s'insurgeait contre l'abus de pouvoir de l'Administration et invitait cette dernière à respecter — ou à faire respecter — les clauses du cahier des charges ! »

Voilà les bruits qui circulaient hier en ville. Nous les enregistrons, cela va sans dire, à titre documentaire. Mais il serait surprenant qu'ils ne trouvassent pas quelque écho, ce soir, dans la salle de délibérations du Conseil municipal.

P.-T. P.

Exposition Internationale de Lyon

M. Herriot, maire de Lyon, vient de recevoir de M. le Président du Conseil la lettre suivante :

« Monsieur le Sénateur et cher collègue,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention toute particulière sur la demande de crédits qui doit être déposée devant le Parlement pour permettre à l'Etat de faire représenter plusieurs de ses services à l'Exposition de Lyon en 1914.

« Je tiens à vous donner l'assurance que j'insisterai auprès de Monsieur le Ministre des Finances, pour obtenir la plus large participation possible de l'Etat à cette Exposition.

« Je serai heureux à cette occasion de seconder les remarquables efforts que s'impose la ville de Lyon pour assurer le succès d'une manifestation essentiellement importante pour les intérêts du pays.

« Agréez, Monsieur le Sénateur et Cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

« Le Président du conseil, Ministre des Affaires Etrangères,

« Signé : DOUMERGUE. »

Un télégramme de Nuremberg annonce que le Conseil Municipal de cette Ville vient de voter les crédits nécessaires pour sa participation à l'Exposition de Lyon.

UNE HISTOIRE EMBROUILLEE

M. Dragon, 28 ans, déserteur allemand, demeurant 90, rue des Sarrazins, ne fut pas peu surpris de lire dans un journal parisien une annonce dans laquelle il offrait une récompense à qui lui ramènerait sa fillette confiée à des marchands ambulants. Il se doute que l'annonce avait été donnée par son amie, une femme de 30 ans, originaire de Maxéville (Meurthe-et-Moselle), avec qui il vit maritalement. Interrogée, l'amie de Dragon déclara que la fillette était la sienne, qu'elle l'avait confiée, étant dans la gêne, il y a deux ans, à Châlons-sur-Marne, aux époux Godermiaux, marchands de balais, qui vivent en nomades. Elle s'était adressée à la gendarmerie qui, ne possédant pas le signalement de l'enfant, n'avait pu le retrouver. L'enfant sera retrouvé facilement maintenant grâce aux mesures que l'on prend vis-à-vis des nomades qui sont tous anthropométrés.

ELLE AIMAIT TOUJOURS SON MARI...

Depuis huit jours environ, Mme Philomène Vanparys, née Debarge, 27 ans, avait quitté son mari avec lequel elle ne s'entendait plus, pour aller habiter rue François-Verly à Lambersart. Cependant la séparation lui paraissant trop crudite, elle revint dans la nuit au domicile conjugal, 189, avenue du Dunkerque, mais son mari était absent. Elle se mit alors sur le lit et se tira trois coups de revolver dont un seul porta au-dessous du sein gauche. Heureusement l'arme qui était neuve n'avait été que chargée à blanc par un armurier perspicace et il n'en est résulté pour la désespérée qu'une petite brûlure sans gravité produite par la déflagration de la poudre. La jeune femme a été transportée à l'hôpital de la Charité.

LA ROUE QUI MEURTRIT

Le tambourier Alfred Dubuse, 27 ans, au service de M. Grous, entrepreneur de transport, 112, rue Pierre-Legrand, soulevait un voiture, lundi matin, à 7 heures, rue de la Plaisance, en se tenant debout sur le devant du véhicule. Un fort cahot le jeta à terre et une roue lui passa sur le bras gauche, occasionnant une plaie que le docteur Bourée soigna rapidement.

Le blessé a été transporté à son domicile, 100, rue de Lannoy.

Un nom de Confiance

Les personnes soucieuses de l'hygiène et de la finesse de leur parfum préféreront, pour vous, sans cesse employer toute les articles que Victor Vaissier prépare, entre autres, la savon Princesse Makoko. Avec la boîte de trois grains, il est offert un échantillon du célèbre savon des princes du Congo.

VOL DE PLOMB

Un sieur Stephen Montillier, 40 ans, journalier, sans domicile fixe, a été arrêté pour vol de deux morceaux de plomb de 7 kilos d'une valeur de 4 francs environ au préjudice de M. Dubrueco, fabricant de céruse, rue Pierre-Legrand.

SOUS UN TRAMWAY

Lundi, vers 9 heures du matin, Mme Chappe, née Sournette, 57 ans, ménagère, demeurant à Cambrai, 39, rue Saint-Wasnes, où son mari exerce la profession de garçon boulanger, revenait du quai de l'Ouest où elle était allée rendre visite à des parents.

Au pont de Canteleu, elle crut prendre le tramway allant vers Lille et monta dans celui qui se dirigeait vers Lomme. Pour lui permettre de descendre, le receveur fit arrêter le car, mais Mme Chape n'entendit pas l'arrêt complet du véhicule et tomba sous la voiture. Quand on la releva on s'aperçut qu'elle portait des contusions multiples à la face interne de la jambe gauche ; elle reçut les soins d'un docteur du voisinage.

NOS ARTISTES

On remarque beaucoup actuellement dans la vitrine de la maison Dhainaut, rue Nationale, un portrait en peinture de M. Julien Dupuis, l'excellent chef d'orchestre des Théâtres municipaux. Ce portrait très ressemblant brosé et d'une ressemblance absolue fait honneur à son auteur M. Alfred Pagant, l'artiste peintre lillois.

REMISE DE DECORATIONS

Jeudi, à 2 heures, M. le général Franchet d'Esperey, commandant le 1er corps d'armée, procédera, place de la République, à la remise des décorations. Toutes les troupes de la garnison seront présentes à cette cérémonie.

LE SOL EST GLISSANT

— Dimanche soir, vers onze heures et demie, Mme Rosalie Maillard, née Glissoux, 36 ans, marchande de frites, demeurant rue Buffon, était occupée à rentrer sa voiture, lorsqu'elle glissa et tomba. Dans sa chute, en voulant se relever, elle appliqua la main droite dans une vitre de fenêtre ; le verre coupa et les éclats lui coupèrent l'artère du poignet droit. Elle reçut les soins que nécessitait son état dans une pharmacie.

— Lundi matin, vers neuf heures et demie, M. Henri Fleurquin, 65 ans, monteur, demeurant rue du Curé-Saint-Sauveur, passait rue de Fives, lorsqu'il glissa et tomba malencontreusement, se fracturant la jambe droite. Il a été conduit à l'hôpital de la Charité.

DANS LA POLICE

Hier soir, à huit heures et demie, les agents de sûreté de la police de Lille se sont réunis au siège de leur amicale, pour offrir un bronze, comme souvenir, à l'agent René Devos, âgé de 55 ans, qui, après 29 ans de bons et loyaux services, a obtenu sa retraite.

Toutes nos félicitations à ce dévoué serviteur.

IL MEURT DANS LA RUE

En sortant d'un estaminet de la rue Sainte-Catherine, où il s'était restauré, vers une heure de l'après-midi, M. Henri Yesbert, 50 ans, homme de peine, sans domicile fixe, est tombé mort, frappé par une congestion cérébrale. Un médecin voisin constata le décès et le corps du malheureux fut transporté à la Morgue.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE LYON

Mai-Novembre 1914

no.30

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Association Sténographique Unitaire (Système Prévost-Delaunay)

Résultats des examens du 23 novembre :

Préparatoire : Claire Lemaire, Madeleine Labayée, Bernadette Bulaine, Marcel Dumoulin, Marie-Louise Meynaert, Claire Outremen.

Théorique : Aimée Caby, Geneviève Toudou, Simone Léignel, Marie Pierre.

75 mots à la minute : Jeanne Delebarre, Marie Engelry, Hector Wéber.

100 mots : Maurice Jourdin.

120 mots : Marguerite Denis.

ROUBAIX

Un bandit tente de dépouiller une femme en plein jour

Il est arrêté par un passant

Mme Herminie Nye, femme d'un chauffeur en porcs, 40 ans, demeurant rue Malzaigne, 22, avait passé la matinée de lundi à faire des renouvellements de toilette à des marchandes des quatre saisons.

Vers midi en rentrant, la commerçante avait terminé ses renouvellements, rapportant des étrennes. Elle parvenait à l'angle de la rue d'Audenarde et de la rue Lavoisier, en face de l'estaminet Blondeaux.

A ce moment, Mme Nye crut remarquer qu'un individu la suivait, mais n'y prit pas garde en raison de la circulation intense créée dans ce quartier populeux par la sortie des ateliers et usines.